

Observatoire ANFR du déploiement des réseaux mobiles

Plus de 52 500 sites 4G autorisés par l'ANFR en France au 1^{er} juin 2020

Maisons-Alfort, le 4 juin 2020 - L'Agence nationale des fréquences (ANFR) publie aujourd'hui les derniers chiffres de son observatoire mensuel des déploiements des réseaux mobiles.

Au 1er juin 2020, **52 654 sites 4G** sont autorisés par l'ANFR, dont **46 433 en service**, tous opérateurs confondus.

Au mois de mai 2020, les autorisations et mises en service de sites 4G ont poursuivi leur progression :

- les demandes d'autorisations des sites 4G se sont accrues de **0,5 %**,
- les mises en service de sites 4G ont augmenté de **0,7 %**.

En métropole, les accords délivrés en mai correspondent à des demandes reçues de la fin du mois de mars à la fin du mois d'avril, soit sur une période intégralement impactée par le confinement.

En France, 5 bandes de fréquences permettent de fournir un service 4G :

- **25 667 sites** sont autorisés pour la 4G dans la bande 700 MHz (+ **1,8 % sur un mois**) ;
- **43 494 sites** sont autorisés pour la 4G dans la bande 800 MHz (+ **0,7 % sur un mois**) ;
- **44 038 sites** sont autorisés pour la 4G dans la bande 1800 MHz (+ **0,5 % sur un mois**) ;
- **21 517 sites** sont autorisés pour la 4G dans la bande 2,1 GHz (+ **0,0 % sur un mois**) ;
- **34 377 sites** sont autorisés pour la 4G dans la bande 2,6 GHz (+ **0,4 % sur un mois**).

Outre-Mer, 2 718 sites sont autorisés pour la 4G :

- **2 194 sites** sont autorisés dans la bande 800 MHz ;
- **2 055 sites** sont autorisés dans la bande 1800 MHz ;
- **278 sites** sont autorisés dans la bande 2,1 GHz ;
- **1 412 sites** sont autorisés dans la bande 2,6 GHz.

Le bilan des sites 4G mis en service en métropole s'établit comme suit :

1. Orange (**22 184 sites**, + 154 en mai);
2. SFR (**19 314 sites**, + 153 en mai);
3. Bouygues Télécom (**18 449 sites**, + 155 en mai);
4. Free Mobile (**16 086 sites**, + 230 en mai).

2 nouvelles stations 5G expérimentales ont par ailleurs été autorisées par l'ANFR en mai dans la bande 3,5 GHz, pour un total de **490 stations autorisées en France**.

Durant l'état d'urgence sanitaire, les opérateurs mobiles peuvent recourir à une procédure simplifiée pour des sites qui permettent d'assurer une continuité de service. Au 1er juin, **59 déclarations de décisions dérogatoires au total ont été adressées à l'Agence nationale des fréquences : 58 par SFR et 1**

par Bouygues Télécom. Toutes ont eu pour objet d'activer de nouvelles bandes de fréquences 4G ou 3G sur des sites existants.

Pour voir avec précision, dans un territoire donné, la situation du déploiement des réseaux mobiles des différents opérateurs, l'observatoire cartographique permet de zoomer sur une zone de votre choix et de voir quels sont les sites déployés et par quel opérateur :



<http://www.anfr.fr/gestion-des-frequences-sites/observatoire-en-carte/>

Les données de l'observatoire sont également publiées en Open Data sur data.anfr.fr

L'ANFR, établissement public de l'Etat placé auprès du ministère de l'Economie et des Finances, assure la planification, la gestion et le contrôle de l'utilisation du domaine public des fréquences hertziennes. Dans ce cadre, elle autorise les opérateurs mobiles à implanter leurs sites d'émission sur le territoire français, en veillant à la bonne coordination entre utilisateurs de fréquences et à la compatibilité électromagnétique des stations de toute nature (téléphonie mobile, radio, TV, etc.). L'observatoire du déploiement des réseaux mobiles permet, en se fondant sur ces autorisations, de rendre compte mensuellement par technologie et par opérateur du déploiement de chacun de ces réseaux.

Contact presse : presse@anfr.fr – 01 45 18 72 07

Retrouvez-nous sur :

